

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

9 décembre 2020, 15 h 45

# Par rencontre à distance via la plateforme Zoom (Adopté le 27 janvier 2021)

#### Présences:

Nom	Collège électoral	Poste		
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente		
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Présidente-directrice générale	Présidente-directrice		
		générale et secrétaire		
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur		
M. Christian Casanova	Nomination – Universités affiliées	Administrateur		
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur		
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et	Administrateur		
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau	comptabilité  Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice		
M <sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice		
M. Gérard Dufour	·			
W. Gerard Durour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur		
M <sup>me</sup> Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice		
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice		
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président		
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur		
Dr Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur		
M <sup>me</sup> Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice		
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur		
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur		
M <sup>me</sup> Isabel Velasquez	Administratrice			

#### Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
Dr Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
Me Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de

M<sup>me</sup> Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

Procès-verbal Page 1 sur 25

#### 1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 2 décembre 2020, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 2 décembre 2020 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement en précisant les informations suivantes :

En vue de la prochaine séance du conseil d'administration du 9 décembre et afin de se conformer aux consignes sanitaires en lien avec le COVID-19, il a été convenu de tenir notre rencontre à distance.

Dans ce contexte, nous vous invitons à acheminer vos questions d'ici le 9 décembre à 14 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514 413-8777, poste 23100 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-josee.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Une réponse aux questions sera transmise dans les meilleurs délais après la rencontre.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 décembre 2020 à 16 h 05.

# 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour révisé de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 décembre 2020, tel que libellé.

# 3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. Compte tenu de la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie COVID-19, la séance ordinaire du conseil d'administration se tient à distance. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 9 décembre, à 14 h. Madame Micheline Ulrich, présidente, constate que deux question sont inscrites au registre. Elle invite M. Lucien Landry à poser sa question

#### 1) M. Lucien Landry, représentant du comité des résidents du Manoir de l'Âge d'Or

M. Lucien Landry informe le conseil d'administration du départ à la retraite de madame Bernadette Valdera, coordonnatrice au Centre d'hébergement du Manoir de l'Âge d'Or et au Centre d'hébergement Ernest-Routhier.

Au nom des membres du conseil d'administration, inspirés par monsieur Lucien Landry, représentant du comité des résidents du Manoir de l'Âge d'Or, madame Micheline Ulrich, transmettra une lettre de remerciement à madame Valdera pour la remercier pour son engagement, son dévouement et sa contribution à titre de coordonnatrice des centres d'hébergement Manoir de l'Âge d'Or et Ernest-Routhier et pour la féliciter pour sa carrière et sa réussite professionnelle.

# 2) Madame Marie-Andrée Painchaud, coordonnatrice du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)

La question de madame Marie-Andrée Painchaud concerne la répartition du rehaussement du financement au PSOC (mission globale), ainsi que l'inadéquation entre les fonds d'urgence Covid destinés aux groupes communautaires et leurs besoins.

Il est convenu de sensibiliser le MSSS à l'effet que les sommes devraient être octroyées à l'avance car les organismes communautaires ne sont pas en mesure d'avancer les fonds nécessaires et d'attendre le remboursement. Également, un rappel leur sera fait quant au manque à gagner historique dans le financement des organismes communautaires.

Aucune autre question n'étant inscrite au registre, Mme Ulrich clôt la période de questions du public.

# 4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 4 novembre 2020 :

#### Depuis le dernier conseil d'administration

#### TOPO CA COVID-19 - Conférence téléphonique des membres du conseil d'administration

Depuis le dernier conseil d'administration, madame Micheline Ulrich a participé aux conférences téléphoniques avec l'ensemble des membres du conseil d'administration pour faire le suivi de la situation COVID-19.

Ces rencontres se tiennent aux deux semaines, soit le lundi à 13 h. Elle souligne la participation assidue des membres du CA et remercie sincèrement madame Sonia Bélanger de sa présence, de sa disponibilité et de sa transparence face à la situation lors de ces séances.

# 9 novembre 2020

#### Séance du comité de vigilance et de la qualité

Le 9 novembre, madame Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vigilance et de la qualité. Madame Isabel Velasquez, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

#### 17 novembre 2020

# Séance publique annuelle d'information 2019-2020

Le 17 novembre dernier, madame Micheline Ulrich a participé à la séance publique annuelle d'information qui a été diffusée en visioconférence en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Madame Bélanger présentera un bilan synthèse au cours de la présente séance du conseil d'administration.

#### 20 novembre 2020

#### Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 20 novembre, madame Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique. Madame Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

#### 25 novembre 2020

#### Séance du comité de vérification

Le 25 novembre, madame Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. Monsieur Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

# 2 et 9 décembre 2020

#### Consultation individuelle avec la Commissaire à la santé et au bien-être

Les 2 et 9 décembre, mesdames Micheline Ulrich et Sonia Bélanger ont participé à une consultation individuelle avec la commissaire à la santé et au bien-être, madame Joanne Castonguay, ayant pour objectif de recueillir leurs commentaires et propos pour mieux comprendre et évaluer la performance des soins et services aux aînés dans le contexte de la première vague de la pandémie et à formuler des recommandations au gouvernement.

#### 5. Rapport de la présidente-directrice générale

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 4 novembre 2020 :

#### COVID-19

Différentes rencontres hebdomadaires :

- CGR spécial COVID-19 (Tous les jours)
- Table spéciale des chefs de département COVID-19 (Jeudi)
- Rencontre avec syndicats (Vendredi)
- Rencontre virtuelle du personnel d'encadrement (1 fois aux 15 jours)
- Rencontre avec élus du territoire (Lundi)
- Conférence de presse trio PDG, Ville de Montréal et DRSP (1 fois par semaine)
- Rencontre régionale COVID-19 Ministre Chantal Rouleau (1 fois par semaine)
- Centre de commandement du réseau montréalais (Mardi et jeudi)

#### 12 novembre 2020

### Assemblée générale du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Le 12 novembre, madame Sonia Bélanger a participé à l'Assemblée générale du CMDP via la plateforme virtuelle Zoom. Près de 400 médecins, dentistes et pharmaciens ont participé à l'événement. Le conseil d'administration du CCSMTL recevra éventuellement un avis du CMDP concernant un énoncé de mission de notre organisation ainsi qu'un avis relatif au soutien à la DRSP.

#### 16 novembre 2020

#### Forum science de la vie et des technologies de la santé - Palais des congrès

Le 16 novembre, madame Sonia Bélanger a participé au Forum science de la vie et des technologies de la santé. Le thème de sa présentation portait sur l' « *Innovation sociale : la clé du succès* ».

### 18 novembre 2020

#### Assemblée générale du comité exécutif du Conseil des sages-femmes (CSF)

Le 18 novembre, madame Sonia Bélanger a participé à l'Assemblée générale du CECII via la plateforme virtuelle Zoom.

# 23 novembre 2020

# Comité de sélection pour le chef du département de médecine d'urgence

Le 23 novembre, madame Sonia Bélanger a participé au comité de sélection pour le chef du département de médecine d'urgence qui est en cours.

#### 25 novembre 2020

#### Comité de sélection pour le chef du département de gériatrie

Le 25 novembre, madame Sonia Bélanger a participé au comité de sélection pour le chef du département de gériatrie. Une autorisation de l'Université de Montréal est attendue pour finaliser cette nomination.

#### 26 novembre 2020

# Rencontre avec le Ministre Lionel Carmant – Projet SASÉFA

Le 26 novembre, madame Sonia Bélanger a participé à une rencontre avec le Ministre Lionel Carmant concernant le projet SASÉFA (Services adaptés en santé/éducation de la formation adulte) qui est un projet de démonstration d'une durée de 3 ans. Issu d'une initiative d'un groupe de parents (Parents aidants pour la vie) et en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ce projet, qui est cogéré par le centre Champagnat (CSDM) et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) permettra de répondre aux besoins des élèves adultes multihandicapés âgés entre 21 et 35 ans à leur sortie de l'école secondaire Joseph-Charbonneau.

Grâce à SASÉFA, ces jeunes adultes pourront poursuivre leur formation scolaire, conserver les acquis réalisés durant leur cursus scolaire, développer de nouvelles connaissances par un processus pédagogique relevant de l'éducation aux adultes, en plus de s'assurer que leur scolarisation se réalise dans un endroit sécuritaire et où les besoins de santé sont assumés par du personnel qualifié. Qui plus est, SASÉFA permettra d'offrir des services d'adaptation et de réadaptation requis pour développer leurs compétences, et ce, dans un milieu propice aux apprentissages et à la socialisation ; une première initiative de la sorte au Québec.

#### Un projet prometteur pour un avenir meilleur

- SASÉFA est un projet qui s'appuie sur le meilleur de deux réseaux de services pour offrir une réponse adaptée aux besoins spécifiques des participants.
- SASÉFA permet d'offrir un enseignement adapté au rythme et à la capacité des jeunes adultes qui le fréquentent.
- SASÉFA permet de favoriser et de maximiser la participation sociale de ces jeunes adultes.
- SASÉFA offre une nouvelle possibilité qui n'existait pas « post-scolarisation » pour ces jeunes et leurs familles.

Du personnel enseignant, des éducateurs, des préposés aux bénéficiaires, des préposés aux élèves, psychoéducateur et ergothérapeute représentent l'équipe qui gravitera quotidiennement auprès des jeunes adultes. D'autres professionnels, tels qu'une infirmière, offriront des services sur une base régulière.

# 2 décembre 2020

# Panel CReSP CHSLD pandémie COVID-19

Le 2 décembre, madame Sonia Bélanger a participé à une activité sous le thème « Soins aux aînés et COVID-19: les leçons de la première vague », en compagne du docteur Réjean Hébert de l'École de santé publique de l'Université de

Montréal (ESPUM).

La pandémie liée à la COVID-19 a particulièrement touché les aînés et l'organisation de soins et services aux aînés. Les personnes de 60 ans et plus sont les plus vulnérables et les plus à risque de développer des complications et des décès liés à la COVID-19. Parallèlement les soins et services aux aînés ont expérimenté de nombreux défis lors de la première vague de COVID-19 au printemps. Les unités de soins de longue durée privées et publiques du Québec ont été particulièrement affectées.

Ce café scientifique a permis de poser un regard sur les défis et les leçons tirées de la première vague sous différents angles : le point du vue d'une présidente-directrice générale d'établissement, le point de vue d'un chercheur et le point de vue d'un journaliste ayant couvert la pandémie.

# 9 décembre 2020

#### 28e Soirée de proclamation des Grands Verdunois 2020

Le 9 décembre à 19 h, madame Sonia Bélanger recevra le prix suivant au nom du personnel soignant :

# GRAND VERDUNOIS 2020 NOMINATION HONORIFIQUE

Pour le personnel soignant du CCSMTL Centre d'hébergement Champlain Centre d'hébergement du Manoir-de-Verdun Centre d'hébergement Réal-Morel CLSC Verdun / Île-des-sœurs Ressources intermédiaires Notre-Dame-de-la-Paix

En reconnaissance du professionnalisme, du dévouement, de la générosité de soi, du courage, de la résilience, de la persévérance et de la ténacité qu'ils ont démontrés à défendre, soigner et protéger la population de Verdun – L'Île-des-Sœurs tout au long de la pandémie à la COVID-19 de 2020.

#### 6. Conseil d'administration

# 6.1 Suivi de la séance ordinaire du 4 novembre 2020

#### 6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 4 novembre 2020, tel que rédigé.

#### 6.1.2 Affaires découlant

<u>Se référant au point 3 – Période de questions du public :</u> madame Micheline Ulrich rappelle la demande de M. Jean-Yves Gagné adressée à la dernière séance du conseil d'administration demandant notre intervention pour faire annuler la résolution du comité des usagers de Jeanne-Mance (CUJM) relative à son expulsion afin qu'il puisse réintégrer le comité. Elle informe qu'une rencontre téléphonique se tiendra dans les prochains jours avec les représentants du CUJM. Madame Ulrich fera un suivi de ce dossier à la prochaine séance du conseil d'administration.

<u>Se référant au point 14.1 – Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint des partenariats urbains à la direction des services généraux et des partenariats urbains</u> : Madame Caroline Dusablon est entrée en fonction le 13 octobre dernier, date à laquelle elle a pris en charge les responsabilités du poste.

<u>Se référant au point 14.4 – Création d'un poste temporaire de directeur à la direction des services multidisciplinaires</u>: Les autorisations requises du MSSS ont été reçues pour actualiser cette modification à la structure des services multidisciplinaires (DSM). Madame Kristine Vitez est entrée en fonction le 23 novembre dernier.

# 6.2 Séance publique annuelle d'information du 17 novembre 2020 - Bilan

Madame Sonia Bélanger présente un bilan synthèse de la séance publique annuelle d'information tenue le 17 novembre dernier pour la toute première fois de façon virtuelle via la plateforme Youtube. Une moyenne de 60 à 75 participants étaient en direct en simultanée durant la présentation. Les principaux thèmes qui ont été présentés sont les suivants :

- Présentation du rapport annuel de gestion 2019-2020 (M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale)
- Présentation du rapport financier annuel 2019-2020 (M<sup>me</sup> Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières)
- Présentation du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits 2019-2020 (Me Céline Roy, commissaire aux plaintes et à la qualité des services)

Procès-verbal Page 5 sur 25

#### 7. Qualité et sécurité des soins et services

### 7.1 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M. Louis Rocheleau, directeur adjoint des services multidisciplinaires, volet pratiques professionnelles, présente le rapport trimestriel sur la sécurité des usagers couvrant la période de septembre à novembre 2020 et répond aux questions des membres.

Ce rapport propose un portrait de la prestation sécuritaire des soins et services au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et précise les activités et les réalisations spécifiques de l'organisme qui viennent appuyer les buts et objectifs en matière de sécurité des usagers.

Le rapport trimestriel sur la sécurité des usagers précise les activités et les réalisations spécifiques de l'organisme qui viennent appuyer les buts et objectifs en matière de sécurité des usagers.

Le prochain rapport trimestriel (décembre 2020 à février 2021) sera présenté lors du conseil d'administration du 14 avril 2021.

#### 8. Comité de vérification – Suivi de la séance du 25 novembre 2020

# 8.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente son rapport.

#### 1. SITUATION FINANCIÈRE

#### 1.1 Situation financière à la période 7 se terminant le 10 octobre 2020

Un sommaire de la situation financière à la période 7 se terminant le 10 octobre 2020 est présenté pour information.

Le résultat en date du présent rapport représente un déficit de 11 963 954 \$ comparativement à un déficit de 14 105 951 \$ à la même période en 2019-2020.

Ce déficit est adressé par les axes du comité de santé financière et notre priorité cette année est de travailler sur l'efficience financière. Les travaux sont débutés et les rencontres avec les directions se poursuivent.

Nous projetons d'atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2021.

Le comité de vérification continue d'assurer une vigie du budget.

# 1.2 Situation financière COVID à la période 7 se terminant le 10 septembre 2020

Un sommaire des coûts en lien avec la pandémie à la période 7 se terminant le 10 septembre 2020 est présenté pour information.

On note que les coûts additionnels de rémunération sont de 123 777 881 \$ qui inclut :

Le temps supplémentaire : 18 038 569 \$
Primes de 4 % et 8 % : 24 545 756 \$
Primes de 100 \$, 200 \$ et 400 \$ : 19 532 344 \$

Les autres charges représentent 85 921 145 \$.

L'évolution des dépenses en lien avec le COVID-19 sera suivie à chaque période et présentée au comité de vérification pour information.

# 2. <u>DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET DES PARTENARIATS URBAINS</u>

#### 2.1 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2021

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement additionnel de 40 M\$ pour les organismes admis au PSOC.

Pour Montréal, une somme totale récurrente de **7 001 642 \$** a été octroyée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). Cette allocation est destinée à soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en santé et services sociaux en utilisant le mode de soutien financier à la mission globale.

Les orientations du MSSS pour l'attribution du rehaussement PSOC 2020-2021 sont les critères d'analyse de la

demande de rehaussement précisées dans le Cadre de gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires, pour le mode de financement en soutien à la mission globale.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition du rehaussement de financement 2020-2021 alloué aux organismes communautaires du PSOC pour le soutien financier à la mission globale, pour un montant de **7 001 642 \$.** 

# 3. <u>DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES</u>

# 3.1 Choix de limite régime rétrospectif CNESST 2021

Le CCSMTL est soumis au régime de la tarification rétrospective par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ce mode de tarification prévoit certains mécanismes d'assurance et est étroitement lié à la performance de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. Annuellement, le CCSMTL doit effectuer son choix de limite par lésion et le transmettre à la CNESST avant le 15 décembre. Ce choix permet de fixer le montant maximal que le CIUSSS est prêt à supporter pour chacune des lésions qui surviendront.

Ce montant est un multiple entre 1,5 et 9 fois du salaire maximum annuel assurable (en 2021 = 83 500 \$).

L'employeur doit analyser le coût des lésions survenues dans son entreprise au cours des années antérieures afin d'estimer le multiple qui lui convient le mieux. Pour ce faire, la firme Eckler a effectué des simulations basées sur les années 2012 à 2019 qui ont permis de constater que le choix de la limite à 9 fois le salaire assurable était le plus avantageux. Le coût est de 579 906 \$ versus à 1,5 fois dont le coût d'assurance est de 8 650 101 \$.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser madame Manon Guimond, directrice adjointe des opérations financières, à :

- > signer, pour et au nom du CCSMTL, le formulaire « Attestation du choix de limite par lésion » pour l'année de cotisation 2021 ;
- transmettre le choix de limite par lésion du CCSMTL à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), soit une limite de neuf fois le salaire maximum annuel assurable.

# 3.2 <u>Gestion des risques du processus d'achat des biens par un usager et pour les dépenses communes de</u> fonctionnement

Suite à la présentation du 12 mars dernier de *l'Outil d'appréciation des risques*, plusieurs travaux ont été entrepris mais avec un délai considérant la COVID-19. Les échéanciers ont été réévalués.

L'objectif est de s'assurer que les contrôles internes mis en place au service des comptes à recevoir – fiducie sont adéquats et efficaces pour gérer les risques financiers et administratifs découlant de la gestion de l'argent des usagers en RAC, de même que les dépenses communes de la résidence.

Des audits seront faits afin de vérifier si les contrôles internes sont bien appliqués et respectés.

# 4. <u>DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE</u>

# 4.1 Reddition de compte en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ (services) et plus et 100 000 \$ (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services) sont déposées pour information.

Au total, 45 contrats ont été signés pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 6 novembre 2020. Parmi ces 45 contrats, 30 ont été signés en gré à gré et 15 ont été octroyés en appel d'offres pour un total de 80 843 637 \$ dont 7 sont en lien avec la COVID-19.

#### Faits saillants:

# Appel d'offres

- > 5 contrats ont été signés pour 39 places supplémentaires en RI pour un montant de 21 878 101,19 \$.
- 3 contrats pour des services d'entretien ménager pour un montant de 1 136 479,00 \$.

#### Gré à gré contrat COVID

- 3 contrats pour de l'équipement en protection individuelle pour un montant de 1 939 000,00 \$.
- ➤ 1 contrat pour des services de chirurgies en ophtalmologie, plastie, chirurgie générale et orthopédie pour un montant de 10 806 648,00 \$.
- 3 contrats pour du réaménagement des espaces contexte COVID-19 au montant de 424 674,00 \$.

#### Gré à gré autres contrats

- ➤ 1 contrat pour des services de support et maintenance du logiciel OASIS pour un montant 40 455 411,69 \$. Ceci est un mandat régional qui vient du MSSS, d'une durée de 5 ans.
- 1 contrat pour des services de support et maintenance pour équipement de Ct-Scan à l'Hôpital Notre-Dame pour un montant de 1 079 050,00 \$.
- On note deux dépassements pour des modifications de plus 25 % à des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services).
- ➤ Un rehaussement de 1 543 395 \$ pour l'ajout de 5 places à la RI-résidence Floralies de Lasalle, représentant un dépassement de 101,35 %.
- ➤ Un rehaussement de 253 500 \$ pour des services de transport de buanderie pour Transport Lyon inc., représentant un dépassement de 26,75 %.

# 5. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

# 5.1 Reddition de compte en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassements de coûts

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ pour la période du 3 octobre au 30 octobre 2020, est déposée pour information.

On note aucun dépassement pour les contrats adjudiqués en 2020-2021.

# 5.2 Renouvellements et modifications de baux

Un document qui présente de nouvelles propositions d'ententes ou de renouvellement de baux est déposé pour information.

Le détail de ces baux est présenté dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil d'administration ainsi que dans la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

#### 5.3 Résiliation de servitude au 5325, avenue Victoria

Un document qui présente la résiliation d'une servitude de passage à l'Institut de gériatrie de Montréal -Pavillon Alfred-Desrochers (IUGM) au bénéfice de la Société d'habitation du Québec (SHQ) est déposé pour information.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration :

- → d'approuver la résiliation de la servitude de passage à toute fin que de droit les conditions de l'acte constitutif d'une servitude de passage reçu devant Me François Ayotte, notaire, le 8 mars 1993, sous le numéro 3336 de ses minutes et dont copie certifiée conforme a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 592 867.
- d'autoriser le directeur des services techniques, après l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à signer l'acte notarié de résiliation de la servitude et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

# 8.2 Répartition du rehaussement récurrent 2020-2021 du financement alloué aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien financier à la mission globale

#### Résolution 2020-12-09-65

Répartition du rehaussement récurrent 2020-2021 du financement alloué aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien financier à la mission globale

ATTENDU QUE ce rehaussement du soutien financier à la mission globale correspond à un ajout de 7 001 642 \$;

ATTENDU QUE les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées;

ATTENDU QUE cette répartition a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification du 25 novembre 2020;

**ATTENDU QUE** la répartition respecte les orientations ministérielles, les balises et modalités du financement dédié à la mission globale des organismes communautaires admis au PSOC;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver

la répartition du rehaussement de financement 2020-2021 alloué aux organismes communautaires du PSOC pour le soutien financier à la mission globale, pour un montant de **7 001 642 \$**.

# 8.3 Choix de limite régime rétrospectif - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) 2021

Résolution 2020-12-09-66

Choix de limite régime rétrospectif – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) 2021

**ATTENDU QUE** le guide de l'employeur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) prévoit que l'employeur assujetti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la CNESST une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident de travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration a pris connaissance des choix de limite par lésion de l'établissement concernant le régime rétrospectif pour l'année 2021 de la CNESST ;

**ATTENDU QUE** le choix de limite par lésion de l'établissement doit être transmis à la CNESST avant le 15 décembre 2020 ;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Manon Guimond, directrice adjointe des opérations financières, à :

- > signer, pour et au nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le formulaire « *Attestation du choix de limite par lésion* » pour l'année de cotisation 2021 ;
- rransmettre le choix de limite par lésion du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), soit une limite de neuf fois le salaire maximum annuel assurable.

# 8.4 Résiliation d'une servitude de passage à l'Institut de gériatrie de Montréal-Pavillon Alfred-Desrochers (IUGM) au bénéfice de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

Résolution 2020-12-09-67

Résiliation de la servitude de passage numéro 4 592 867

**ATTENDU QUE** le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire du lot 2 650 830 du cadastre du Québec abritant une partie de l'Institut universitaire de gériatrie Montréal ;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec est propriétaire du lot 2 651 656 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** le lot 2 650 830 bénéficie d'une servitude de passage suivant un acte publié en la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 592 867 grevant le lot 2 651 656 ;

ATTENDU QUE le CCSMTL n'utilise pas ladite servitude et souhaite la résilier ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires, le cas échéant, en vue de la résiliation de la servitude concernant le lot 2 650 830 ;

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec assumera les frais de l'acte notarié de la résiliation de cette servitude, copies et publication.

#### Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'approuver la résiliation de la servitude de passage à toute fin que de droit les conditions de l'acte constitutif d'une servitude de passage reçu devant Mº François Ayotte, notaire, le 8 mars 1993, sous le numéro 3336 de ses minutes et dont copie certifiée conforme a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 592 867;
- d'autoriser le directeur des services techniques, après l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux, conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à signer l'acte notarié de résiliation de la servitude et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### 8.5 Baux immobiliers

Résolution 2020-12-09-67

Résiliation de la servitude de passage numéro 4 592 867

**ATTENDU QUE** le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire du lot 2 650 830 du cadastre du Québec abritant une partie de l'Institut universitaire de gériatrie Montréal ;

Procès-verbal Page 9 sur 25

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec est propriétaire du lot 2 651 656 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** le lot 2 650 830 bénéficie d'une servitude de passage suivant un acte publié en la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 592 867 grevant le lot 2 651 656 ;

ATTENDU QUE le CCSMTL n'utilise pas ladite servitude et souhaite la résilier ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires, le cas échéant, en vue de la résiliation de la servitude concernant le lot 2 650 830 ;

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec assumera les frais de l'acte notarié de la résiliation de cette servitude, copies et publication.

#### Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'approuver la résiliation de la servitude de passage à toute fin que de droit les conditions de l'acte constitutif d'une servitude de passage reçu devant Mº François Ayotte, notaire, le 8 mars 1993, sous le numéro 3336 de ses minutes et dont copie certifiée conforme a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 592 867;
- d'autoriser le directeur des services techniques, après l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux, conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à signer l'acte notarié de résiliation de la servitude et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

# 9. Comité de gouvernance et d'éthique - Suivi de la séance du 20 novembre 2020

#### 9.1 Rapport de la présidente

M<sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente son rapport.

# 1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

# 2. Mandat et plan de travail 2020-2021 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son nouveau plan de travail 2020-2021, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration : révision approuvée par le conseil d'administration le 25 septembre 2019. Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* présentée pour approbation au conseil d'administration du 16 septembre 2020.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

#### 3. Formation sur le budget – Gouvernance et cycle budgétaire

Cette formation, dédiée aux membres du conseil d'administration, se veut une entrée en matière sur divers sujets concernant le budget au sein d'un établissement de santé. Les thèmes suivants seront abordés, passant du budget provenant du MSSS, des différents modes de financement, jusqu'à la conception même d'un budget. Cette formation de 3 heures sera donnée en mars prochain.

Thèmes abordés :

- Gouvernance de la gestion budgétaire et de la performance financière
- Mode de fonctionnement : du MSSS au CCSMTL
- Types de financements
- Processus budgétaire du CCSMTL
- Redditions de comptes MSSS et autres instances

- Revenus et dépenses
- Unités de mesure et performance financière
- Enjeux et défis

Un rappel est fait aux administrateurs à l'effet de transmettre, d'ici le vendredi 11 décembre, les éléments qu'ils souhaiteraient aborder plus particulièrement lors de cette formation.

# 4. Règlement relatif aux conflits d'intérêts

Depuis la Loi 10, il a été clairement établi pour les cadres supérieurs, les cadres médecins et les hors cadres, l'obligation d'exclusivité de fonction et l'obligation d'une déclaration annuelle d'intérêt pour gérer l'ensemble des risques liés à des conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents. Cette obligation n'était pas clairement explicite pour les cadres intermédiaires, ni pour l'ensemble des personnes œuvrant au sein des établissements. Toutefois, lors de l'élaboration du code d'éthique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des engagements ont été prévus :

- Ne pas être en conflit d'intérêts ou se placer en apparence de conflit d'intérêts.
- Dénoncer toute pratique qui apparait ou risque d'être frauduleuse dans l'utilisation des ressources humaines, ressources financières, ressources matérielles ou ressources informationnelles mises à la disposition de l'établissement ainsi que toute utilisation inappropriée de ces ressources.
- Refuser tout cadeau qui pourrait influencer notre pratique ou notre jugement professionnel. D'autre part, selon le contexte, nous pouvons accepter avec discernement une marque d'hospitalité ou de gratitude non monétaire et de faible valeur.

Rappelons qu'il constitue une situation de « **conflits d'intérêts** » toute situation dans laquelle l'intérêt personnel d'une personne, incluant celui d'un de ses proches ou de toute autre personne avec qui elle est liée, qu'il soit de nature pécuniaire ou de toute autre nature, peut influencer (conflit d'intérêt réel) ou pourrait influencer (conflit d'intérêt potentiel) son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions. Est également visée la situation dans laquelle un tiers raisonnablement informé pourrait entretenir une crainte raisonnable de conflit d'intérêts à l'égard d'une personne (conflit d'intérêts apparent).

En regard d'une récente expérience au sujet de cadres ayant des intérêts dans une agence de placement, en plus d'occuper leurs fonctions au CCSMTL, nous considérons que ce qui avait été mis en place jusqu'à maintenant était insuffisant pour gérer les risques. Une motion de l'Assemblée nationale, suivant la médiatisation de cette situation, renforce cette nécessité.

Ainsi, un projet de règlement vous a été déposé et a pour objet d'établir les normes applicables en matière de déclaration et de résolution de conflits d'intérêts. Il vise également à prévenir ou faire cesser les conflits d'intérêts et à établir un processus permettant de les aborder de manière éthique, dans le respect des cadres législatifs et normatifs applicables.

Ce règlement visera l'ensemble des personnes œuvrant au CCSMTL. Le déploiement séquencé débutera immédiatement par les cadres intermédiaires qui se doivent d'incarner les valeurs et les orientations de notre organisation. La sensibilisation et l'exigence d'une déclaration d'intérêt de leur part est d'ailleurs déjà débutée. Le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration l'adoption du règlement qui permettra d'établir les normes claires, connues à l'aide d'exemples précis, d'encadrer et de gérer les conflits d'intérêts par une procédure rigoureuse.

Le déploiement auprès des autres publics visés par le règlement se planifiera graduellement, au cours de la prochaine année et en collaboration avec les parties prenantes.

La DRHCAJ et la direction du CCSMTL croient que ce règlement est essentiel pour contribuer à entretenir la confiance et la transparence envers nos usagers, notre personnel et nos partenaires.

# 5. Révision de la Politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités

En vertu de l'article 22 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Le comité doit procéder à la révision de la politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités, lesquels avaient été adoptés par le conseil d'administration le 29 novembre 2017 (à réviser aux 3 ans, soit le 29 novembre 2020).

Cette politique permet de doter le conseil d'administration et ses comités d'un processus systématique annuel d'évaluation du fonctionnement et du rendement individuels et d'équipe, confidentiel, qui évalue les pratiques dans un souci d'amélioration continue.

Ces questionnaires visent l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, du rendement du conseil

d'administration, du rendement du président du conseil d'administration, du fonctionnement et du rendement des comités du conseil d'administration ainsi que l'autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration.

L'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités est une composante essentielle d'une saine gouvernance.

Le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration l'adoption de la révision de la politique et des questionnaires relatifs à l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités.

#### 9.2 Règlement relatif aux conflits d'intérêts

Madame Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ), présente le dossier et répond aux questions des membres. Selon les commentaires recueillis, quelques ajustements seront apportés au règlement.

#### Résolution 2020-12-09-69

#### Règlement relatif aux conflits d'intérêts

**ATTENDU QUE** l'obligation d'exclusivité de fonction et l'obligation d'une déclaration annuelle d'intérêt sont déjà en vigueur pour les cadres supérieurs, hors cadres et les cadres médecins ;

**ATTENDU QUE** le code d'éthique de notre organisation prévoit déjà des engagements de toutes les personnes œuvrant au sein de notre organisation pour éviter de se placer en conflit d'intérêt;

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal considère que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents sont essentielles au maintien de la confiance et de la transparence attendues par ses usagers, sa population, son personnel et ses partenaires ;

**ATTENDU QUE** le besoin de fournir des normes et des balises claires à toutes les personnes œuvrant au sein de l'organisation pour susciter leur engagement en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêt ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement relatif aux conflits d'intérêts et de confier à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, la responsabilité de déployer les mécanismes d'application de ce règlement en collaboration avec les directions visées par le règlement.

# 9.3 Révision de la Politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités

#### Résolution 2020-12-09-70

Évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités – Révision de la politique et questionnaires d'évaluation

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels doivent être approuvés par le conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la révision de la politique et des questionnaires relatifs à l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration, lesquels avaient été adoptés par le conseil d'administration le 29 novembre 2017, en y ajoutant la dimension de l'évaluation des comités du conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** cette politique permet de doter le conseil d'administration et ses comités d'un processus systématique annuel d'évaluation du fonctionnement et du rendement individuels et d'équipe, confidentiel, qui évalue les pratiques dans un souci d'amélioration continue.

**ATTENDU QUE** ces questionnaires visent l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, du rendement du conseil d'administration, du rendement du président du conseil d'administration, du fonctionnement et du rendement des comités du conseil d'administration ainsi que l'autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités est une composante essentielle d'une saine gouvernance.

**ATTENDU QUE** la *Politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités doit être révisée aux 3 ans et vient à échéance le 29 novembre 2020.* 

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la version révisée de la politique et les questionnaires relatifs à l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-

Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette politique et ces questionnaires entrent en vigueur le 9 décembre 2020.

# 10. Comité de vigilance et de la qualité - Suivi de la séance du 9 novembre 2020

#### 10.1 Rapport de la présidente

M<sup>me</sup> Isabel Velasquez, présidente du comité de vigilance et de la qualité, présente son rapport.

#### 1. Séance du Comité de vigilance et de la qualité du 21 septembre 2020

Ouverture de la séance à 14 h 35.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour du 21 septembre 2020

Madame Céline Roy demande d'ajouter un point d'information concernant le projet de Loi 52. Madame Monika Throner demande d'ajouter un point de discussion concernant la qualité de la nourriture servie à l'installation Lucie-Bruneau.

# 3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 septembre 2020

- 3.1 Le procès-verbal de la rencontre du 21 septembre 2020 est adopté tel que présenté.
- 3.2 Affaires découlant : Dans le contexte de la pandémie, le suivi des plaintes concernant l'urgence de l'Hôpital Notre-Dame est reporté. Madame Céline Roy présente un rapport ad hoc des plaintes médicales couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2020.

# 4. Bilan des demandes d'intervention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse auprès de la DPJ-DP

Madame Assunta Gallo, directrice de la Protection de la jeunesse/directrice provinciale et madame Suzanne Dessureault, directrice adjointe de la Protection de la jeunesse, présentent leur bilan. Ce bilan décrit une analyse de leur pratique au cours des deux dernières années. Le document sera déposé à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

#### 5. Rapport ad hoc du BCLPQS du 1er avril au 31 juillet 2020

Présentation du Rapport ad hoc de la Commissaire aux plaintes et à la qualité des services du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2020. Le document a été adopté par tous les membres du comité.

#### 6. Constats et pistes de réflexion des commissaires des CIUSSS Montréalais sur la 1<sup>re</sup> vaque de la COVID-19

Les commissaires de Montréal ont partagé leurs constats pour offrir aux décideurs un portrait montréalais de la situation afin de pouvoir contribuer aux réflexions utiles à la planification des suites à envisager dans la lutte à la pandémie. Le portrait est assez semblable dans tous les CIUSSS montréalais. Le respect des droits des usagers, l'accessibilité aux soins et l'organisation des milieux sont les trois motifs les plus fréquents.

#### 7. Tableau des recommandations de la commissaire et du Protecteur du citoyen (PduC)

Madame Roy passe en revue l'ensemble des 11 dossiers actifs inscrits au tableau.

Elle mentionne que certaines recommandations ont été réalisées mais d'autres sont suspendues à cause de la pandémie actuelle. Le PduC poursuit son intervention concernant les CHSLD du Québec. Le CHSLD Champlain est visé concernant la relocalisation de 22 résidents.

#### 8. Tableau des recommandations du Bureau du coroner

Deux dossiers sont présentés et les recommandations du Coroner sont dirigées vers les directions pour un suivi. Les directions doivent répondre dans les délais prescrits.

#### 9. Questions diverses

Madame Monika Throner informe recevoir des plaintes concernant la qualité de la nourriture servie au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. Madame Céline Roy informe de l'adoption de la Loi 52 et des nouveaux établissements qui seront maintenant sous la juridiction du CCSMTL pour le traitement des plaintes.

# 10. Prochaine séance du comité de vigilance et de la qualité

La date de la prochaine rencontre a été fixée au 8 mars 2021 de 14 h 30 à 17 h.

10.2 Bilan des demandes d'intervention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) auprès de la Directrice de la protection de la jeunesse/Directrice provinciale – Bilan des années 2018-2019 et 2019-2020

Procès-verbal Page 13 sur 25

Madame Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse-directrice provinciale (DPJ/DP), présente le bilan.

La DPJ/DP est interpellée par la CDPDJ lorsque cette dernière a des raisons de croire que les droits d'un enfant sont, ont été, ou peuvent être lésés dans le cadre d'une intervention faite en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) ou de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA).

La CDPDJ intervient suite à une plainte reçue, et elle peut également se saisir elle-même d'une situation, tel que prévu dans la LPJ. Dans ce contexte, la DPJ/DP a l'obligation de communiquer toute l'information dont elle dispose sur la situation rapportée afin que la CDPDJ puisse effectuer son intervention. Ceci afin de déterminer si les droits de l'enfant visé sont, ont été, ou peuvent être lésés, et, le cas échéant, transmettre des recommandations sur les correctifs à apporter.

Ce bilan se veut, en quelque sorte, une analyse de la pratique en protection de la jeunesse et en jeunes contrevenants au cours des deux dernières années. Il s'agit du premier bilan de la sorte que nous présentons. Dorénavant, un tel bilan sera présenté à la fin de chaque année financière, afin de témoigner du souci constant d'améliorer l'ensemble des services offerts aux jeunes et leurs familles que nous desservons.

À la suite d'une demande de madame Sonia Bélanger, madame Assunta Gallo effectuera une vérification à savoir si les données des années antérieures (2014 à 2017) ont été conservées ou détruites selon le calendrier de conservation des documents. Si les données sont disponibles, elle pourra procéder au bilan des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

# 11. Conseil des infirmiers et infirmières (CECII)

#### 11.1 Avis et recommandations – Augmentation du soutien clinique et administratif en CHSLD au CCSMTL

Madame Karine Tourigny, présidente du Conseil des infirmiers et infirmières (CECII), présente les principaux éléments de l'avis et des recommandations en lien avec le soutien clinique et administratif en CHSLD, déposé à madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale. La clientèle et les soins en hébergement sont de plus en plus complexes et nécessitent un leadership infirmier important afin d'assurer la qualité et la sécurité des soins. Cette complexité, tant au niveau de l'organisation des soins que des pratiques cliniques, n'est pas toujours comprise. Conséquemment, l'apport de ressources est limité et non adapté au contexte actuel. Le CECII espère que cet avis permettra de mieux comprendre la réalité du terrain en CHSLD, tel qu'elle est vécue par les équipes de soins. Il croit fortement que les recommandations émises pourraient contribuer à rehausser les pratiques en centre d'hébergement et permettent aux résidents et à leurs proches de recevoir des soins adaptés pour assurer leur bien-être.

Les recommandations portent sur l'augmentation du soutien clinique et administratif de différentes formes pour les équipes de soins et l'intégration de personnel infirmier de la DASI-PP dans la discussion de plans de dotation.

#### 11.2 Avis sur l'impact de la distribution actuelle de la main d'œuvre en soins infirmiers au CCSMTL

Madame Karine Tourigny, présidente du Conseil des infirmiers et infirmières (CECII), présente les principaux éléments de l'avis sur l'impact de la distribution actuelle de la main d'œuvre en soins infirmiers au CCSMTL déposé à madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale. Le document fait état de la situation actuelle et de ses impacts sur la qualité et sécurité des soins infirmiers dispensés sur les unités de soins et services.

Les deux avis ont été bien accueillis par la direction. Madame Marie-Claude Lévesque, DRHCAJ, et monsieur Claudel Guillemette, directeur des soins infirmiers, font un survol des différentes actions, stratégies et solutions concrètes mises en place ou en cours de réalisation pour pallier aux problématiques soulevées.

#### 12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

# 12.1 Résolutions adoptées antérieurement - Amendements

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les amendements aux résolutions adoptées antérieurement dont les résolutions se situent entre les numéros **2020-12-09-01** et **2020-12-09-03**. (Voir annexe 1)

#### 12.2 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé**, **dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros <u>2020-12-09-04</u> et <u>2020-12-09-21</u>. (Voir annexe 1)

#### 12.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros <u>2020-12-09-22</u> et <u>2020-12-09-29</u>. (Voir annexe 1)

# 12.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros **2020-12-09-30** et **2020-12-09-41**. (Voir annexe 1)

# 12.5 Démissions, départs à la retraite et décès

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite, démissions et décès dont les résolutions se situent entre les numéros <u>2020-12-09-42</u> et <u>2020-12-09-63</u>. (Voir annexe 1)

#### 12.6 Stages de perfectionnement

#### Résolution 2020-12-09-64

#### Nomination – Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type de stage	Titre	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage	Médecin responsable
Stage de	Docteure	Bellemare	Laurence	Résident	Médecine	Gastroentérologie	Hôpital de	60 jours entre le	Dr Petru-Lucian
perfectionnement				hors	spécialisée		Verdun	12 octobre 2020	Comanita
				cadre				et le 1 octobre	
				non				2021	
				rémunéré					
Stage de	Docteure	Perdereau	Maëlle	Résident	Gériatrie	Médecine	Institut	Du 2021-01-25	Dre Agnès Cailhol
perfectionnement		Noël		hors		familiale et soins	universitaire	au 2021-04-25	
				cadre		aux personnes	de gériatre		
				non		âgées	de Montréal		
				rémunéré					

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination des médecins inscrits au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

#### 12.7 Rapport annuel du CMDP 2019-2020

Docteure Doris Clerc, présidente du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, présente le rapport annuel.

#### Résolution 2020-12-09-71

#### Rapport annuel 2019-2020 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 214 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)*, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent :

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2019-2020 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2020 ;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### 12.8 Règlement de régie interne du CMDP - Révision

Docteure Doris Clerc, présidente du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP), présente le *Règlement de régie interne du CMDP*. La révision du règlement a été pilotée par la docteure Denise Fréchette et madame Suzanne Gilbert.

Mesdames Micheline Ulrich et Sonia Bélanger remercient à tour de rôle la docteure Doris Clerc qui termine son mandat à la présidence du CECMDP. Son engagement et son excellent travail ont contribué à l'importante avancée de plusieurs dossiers au sein du CMDP et de l'organisation.

Procès-verbal Page 15 sur 25

Docteure Clerc remercie le conseil d'administration pour son soutien et sa confiance. Elle annonce la nomination du docteur Olivier Farmer à la présidence du CECMDP.

#### Résolution 2020-12-09-72

#### Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) - Révision

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 216 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 216 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces règlements entrent en vigueur après avoir été adoptés par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la dernière version adoptée le 14 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** ces modifications ont été approuvées en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2020 ;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la révision du Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

# 12.9 Nomination du chef de département de médecine de réadaptation

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

#### Résolution 2020-12-09-73

#### Nomination du chef du département de médecine de réadaptation

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection de nommer docteure Natalie Habra à titre de chef du département de médecine de réadaptation ;

ATTENDU l'approbation du comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal :

ATTENDU l'approbation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination de docteure Natalie Habra à titre de chef du département de médecine de réadaptation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat de quatre ans.

#### 12.10 Plan d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité 2021-2025

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Le 20 décembre 2019, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) déposait au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sa planification 2021-2025 pour les effectifs médicaux spécialisés. Cette planification avait fait l'objet d'une large consultation auprès des équipes médicales et auprès des cogestionnaires administratifs. Les demandes d'effectifs supplémentaires visaient soit à combler un écart dans nos offres de service, soit permettre des développements futurs. Le MSSS a transmis ses réponses à nos demandes.

Parmi les faits saillants, notons l'ajout d'un poste en médecine nucléaire, de deux postes en plastie et d'un poste en rhumatologie qui viendront consolider les équipes en place et assurer une offre de service à l'Hôpital Notre-Dame (HND), pour la médecine nucléaire et la chirurgie plastique.

L'ajout de 6 postes en médecine interne permettra à l'équipe, qui était en nombre insuffisant, de prendre en charge les hospitalisations à HND. En psychiatrie, l'ajout de 4 postes permettra de développer l'hospitalisation à domicile, conditionnellement à l'obtention du financement, d'élargir l'offre en gérontopsychiatrie à HND et d'appuyer les équipes en dépendance. Finalement, l'ajout de 4 gériatres fera de notre département le deuxième plus important au Québec. Il sera ainsi possible de jouer un rôle de première dans le développement des meilleures pratiques auprès de nos aînés.

Notre demande d'ajout de postes en pathologie a été refusée, nous sommes déjà à travailler avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) afin d'assurer l'accès à notre population.

Un dossier est en préparation pour nos besoins en microbiologie. En effet, la pandémie a mis en évidence les besoins très importants dans ce secteur et la situation est très précaire, particulièrement à HND.

#### 13. Enseignement universitaire et recherche

# 13.1 Cadre réglementaire de la recherche - Révision

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR), présente le dossier.

#### Résolution 2020-12-09-74

# Cadre réglementaire de la recherche - Révision

**ATTENDU QUE** tous les établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux où se déroulent des projets de recherche doivent adopter un cadre réglementaire sur les activités de recherche, comme spécifié dans le *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*;

**ATTENDU QUE** le Cadre réglementaire doit s'harmoniser avec les lignes directrices des organismes subventionnaires québécois et le guide des trois conseils de recherche fédéraux;

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire doit contenir des normes particulières portant sur les éléments suivants :

- La protection des personnes;
- La déclaration obligatoire des activités de recherche;
- Le traitement des cas d'inconduite scientifique et de manquement à l'éthique;
- La gestion des conflits d'intérêts et le l'incorporation des chercheurs;
- La gestion financière des projets de recherche;
- La gestion des banques de données et des dossiers de recherche;
- Le contrôle des médicaments d'expérimentation;
- Le fonctionnement des comités d'éthique de la recherche.

**ATTENDU QUE** le Cadre réglementaire de la recherche a fait l'objet d'une vaste consultation, notamment auprès de directeurs des directions de soutien et des directions cliniques concernées, des présidents des comités d'éthique de la recherche et des directeurs scientifiques, et des hauts dirigeants de l'établissement, soit la présidente-directrice générale et le président-directeur général adjoint du CCSMTL;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la version révisée du Cadre réglementaire de la recherche.

# 13.2 Nomination du directeur scientifique intérimaire au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM) du CCSMTL

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR), présente le dossier.

#### Résolution 2020-12-09-75

Nomination du directeur scientifique intérimaire au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)

**ATTENDU QUE** Mme Sylvie Belleville occupe la fonction de directrice scientifique du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal depuis 2009 et que son dernier mandat a été renouvelé le 7 juin 2018 par le conseil d'administration du CCSMTL:

**ATTENDU QUE** Mme Sylvie Belleville a officiellement informé la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche, de son intention de quitter ses fonctions de directrice scientifique du CRIUGM à la fin de l'année 2020;

**ATTENDU QUE** M. Pierre Rainville, chercheur régulier au CRIUGM et professeur titulaire à la Faculté de médecine dentaire, Département de stomatologie de l'Université de Montréal, a signifié un intérêt pour occuper la fonction de directeur scientifique de façon intérimaire;

**ATTENDU QUE** la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche a mené une large consultation auprès des membres de l'Assemblée des chercheurs, des membres de l'infrastructure du CRIUGM et des partenaires du CRIUGM concernant la candidature de M. Pierre Rainville;

**ATTENDU QUE** la candidature de M. Pierre Rainville a reçu l'aval du doyen de la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal, M. Shahrokh Esfandiari, ainsi que du directeur du Département de stomatologie, M. Adel Kauzman;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer M. Pierre Rainville à titre de directeur scientifique par intérim du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM) du CCSMTL, et ce, en date du 3 janvier 2021 jusqu'à l'entrée en fonction du prochain directeur scientifique.

Procès-verbal

Sécure addissina du agracil dia decinistration de décambre 2020

# 13.3 Nominations et renouvellements du mandat de membres du comté d'éthique de la recherche des établissements du CRIR

Me Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

#### Résolution 2020-12-09-76

Nominations et renouvellements du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche (CER) des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

**ATTENDU QUE** bien qu'étant aussi le comité d'éthique de la recherche institutionnel dans le domaine de la réadaptation d'autres établissements affiliés au Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR), le CER des établissements du CRIR est l'un des quatre comités d'éthique de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR relève donc directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substituts du comité;

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes;

**ATTENDU QUE** l'article 3.1 du Règlement portant sur la création et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal prévoit que ce comité se compose comme suit :

- une personne spécialisée en éthique ;
- > une personne spécialisée en droit ;
- > une personne possédant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation ;
- une personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation;
- > un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs ;
- un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques;
- > une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes ;
- > une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes ;
- deux personnes siégeant à titre de représentants du public. Ces personnes peuvent être un usager;

**ATTENDU QUE** la composition du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR doit comporter la présence d'au moins une personne détenant une expertise pour chacun des champs de compétence suivants : les déficiences motrices, visuelles, auditives et du langage et de la parole;

**ATTENDU QUE** le Règlement portant sur la création et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal prévoit aussi la nomination de membres substituts dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité:

ATTENDU QUE durant la dernière année, des réunions du CER ont dû être remises faute de quorum;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu;

**ATTENDU** l'intérêt des personnes ci-après nommées envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au comité.

Il est dûment proposé et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, et ce, pour une période de deux ans :

- Mme Marie-Thérèse Laramée à titre de membre représentant le public (membre substitut);
- Mme Marie-Thérèse Laramée à titre de clinicienne détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologies (membre substitut);
- **Mme Marie-Thérèse Laramée** à titre de personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation (membre substitut);
- Mme Diane L. Gaumond à titre de membre représentant le public (membre substitut);
- Mme Neige-Denise Girouard à titre de membre représentant le public (membre substitut);
- Mme Sophie Châtelain à titre de membre représentant le public (membre substitut);

- M. Pascal Minville à titre de membre représentant le public (membre substitut);
- M. Pascal Minville à titre de personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes (membre substitut).

# 13.4 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR), présente le dossier.

#### Résolution 2020-12-09-77

Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CIUSSS du Centre-Sudde-l'Île-de-Montréal

**ATTENDU QU**'en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020)* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine;

**ATTENDU QUE** selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement;

**ATTENDU QUE** les personnes ci-après nommées ont déposé à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL;

**ATTENDU QUE** ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique du centre de recherche ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche;

**ATTENDU QU**'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire leurs projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche;
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche, notamment en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'établissement en matière de recherche et d'éthique, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'établissement;
- S'assurer que tout le personnel qu'il supervise a complété la formation en éthique de la recherche et, s'il y a lieu, la formation sur les bonnes pratiques cliniques (BCP);
- S'assurer que le personnel de son équipe de recherche est pleinement informé et adhère à l'ensemble des politiques, règlements et procédures des organismes subventionnaires et ceux en vigueur au CCSMTL;
- Respecter les décisions du comité d'éthique de la recherche qui aura approuvé leurs activités de recherche;
- Aviser le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à leur conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'établissement et leur centre de recherche dans leurs publications et leurs communications;

**ATTENDU QU'**en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL et ce, pour une période de trois ans :

# CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)

- Lara Gautier, Ph. D.
- Raphael Godfroy, Ph. D.
- Kate Kinzer, Ph. D.

# CENTRE DE RECHERCHE DE MONTRÉAL SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES, LES DISCRIMINATIONS ET LES PRATIQUES ALTERNATIVES DE CITOYENNETÉ (CREMIS)

Isabelle Marchand, Ph. D.

# CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Judith Lapierre, Ph. D.

#### 13.5 Contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal

Compte tenu du sujet traité et de son implication au sein de l'Université de Montréal, M. Nicolas Marchand se retire du dossier et par conséquent, n'exercera pas son droit de vote à titre d'administrateur du conseil d'administration.

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR), présente le dossier.

#### Résolution 2020-12-09-78

#### Contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 110 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, un établissement, après avoir consulté et obtenu l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux, peut conclure un contrat d'affiliation avec une université aux fins d'offrir des services d'enseignement ou de recherche, le modifier ou y mettre fin;

**ATTENDU QUE** les contrats d'affiliation n'ont pas été renouvelés depuis l'adoption de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. Les contrats sont donc échus et signés par les anciennes constituantes du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL):* 

**ATTENDU QU**'une nouvelle mouture du contrat type d'affiliation a été déposée à l'automne 2019 aux présidentsdirecteurs généraux des établissements du Réseau de la santé et des services sociaux, par la ministre de la Santé et des Services sociaux, M<sup>me</sup> Danielle McCann;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL a signifié à la ministre Danielle McCann son intention d'être affilié à l'Université de Montréal, ce qui a été accueilli positivement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit autoriser la signature du contrat d'affiliation;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL et l'Université de Montréal ont convenu des modalités applicables en matière de santé et sécurité au travail, ainsi que du partage des responsabilités pour les étudiants, les chercheurs, le personnel de recherche, les enseignants et les superviseurs;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL a convenu des modalités de fonctionnement d'un comité conjoint de coordination avec l'Université de Montréal qui se réunit au moins une fois par année;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'un contrat d'affiliation entre le CCSMTL et l'Université de Montréal.

# 13.6 Contrat d'affiliation avec l'Université du Québec à Montréal

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR), présente le dossier.

# Résolution 2020-12-09-79

# Contrat d'affiliation avec l'Université du Québec à Montréal

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 110 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, un établissement, après avoir consulté et obtenu l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux, peut conclure un contrat d'affiliation avec une université aux fins d'offrir des services d'enseignement ou de recherche, le modifier ou y mettre fin;

**ATTENDU QUE** les contrats d'affiliation n'ont pas été renouvelés depuis l'adoption de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. Les contrats sont donc échus et signés par les anciennes constituantes du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);* 

**ATTENDU QU**'une nouvelle mouture du contrat type d'affiliation a été déposée à l'automne 2019 aux présidentsdirecteurs généraux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann.

**ATTENDU QUE** le CCSMTL a signifié à la ministre Danielle McCann son intention d'être affilié à l'Université du Québec à Montréal, ce qui a été accueilli positivement.

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit autoriser la signature du contrat d'affiliation.

**ATTENDU QUE** le CCSMTL et l'Université du Québec à Montréal ont convenu des modalités applicables en matière de santé et sécurité au travail, ainsi que sur le partage des responsabilités pour les étudiants, les chercheurs, le personnel de recherche, les enseignants et les superviseurs.

**ATTENDU QUE** le CCSMTL a convenu des modalités de fonctionnement d'un comité conjoint de coordination avec l'Université du Québec à Montréal qui se réunit au moins une fois par année.

Procès-verbal Page 20 sur 25

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'un contrat d'affiliation entre le CCSMTL et l'Université du Québec à Montréal.

#### 14. Conseil des sages-femmes

#### 14.1 Contrats de service de sage-femme

#### Résolution 2020-12-09-80

# Modification du contrat de service de madame Geneviève Demers à titre de sage-femme

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);* 

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Geneviève Demers est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,6 ETC) qui prend fin en date du 22 janvier 2022 et que madame Demers a demandé d'augmenter ses heures de travail de 21 heures à 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, et ce, pour le remplacement d'une sage-femme.

# Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De modifier le contrat temps partiel régulier de madame Geneviève Demers (permis 0823) à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2021;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### Résolution 2020-12-09-81

#### Renouvellement du contrat de service de madame Maria Elena Vigas Inga à titre de sage-femme

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);* 

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Maria Elena Vigas Inga est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel occasionnel qui prend fin en date du 30 septembre 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer madame Maud Sanchez Valero en congé de maternité.

# Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de madame Maria Elena Vigas Inga (permis 1803) à titre de sage-femme, à raison de 0,8 équivalent temps partiel occasionnel, de 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mars 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### Résolution 2020-12-09-82

Modification du contrat de service de madame Marie-Ève Tachereau à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un

établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Marie-Ève Tachereau est déjà détentrice d'un contrat à temps complet régulier (1 ETC) qui prend fin en date du 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** madame Marie-Ève Tachereau réalise les activités cliniques sage-femme pré et post-natales pour toutes les femmes suivies auprès d'un médecin de famille à la Maison Bleue, dans un contexte interdisciplinaire.

# Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De modifier le contrat temps complet régulier de madame Marie-Ève Tachereau (permis 1211) à titre de sage-femme, soit 35 heures par semaine pour qu'elle puisse réaliser les activités cliniques sage-femme pré et post-natales pour toutes les femmes suivies auprès d'un médecin de famille à la Maison Bleue, dans un contexte interdisciplinaire, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

# 15. Dossiers cliniques

#### 15.1 Cadre de référence cogestion médico-administrative au CCSMTL

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier. L'objectif de cette présentation est d'informer le conseil d'administration des travaux et des orientations de la direction et du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) sur la cogestion médico-administrative au sein du CCSMTL.

Le 7 janvier 2020, le Comité exécutif approuvait le plan d'action pour l'élaboration et la mise en place de la cogestion médico-administrative au sein du CCSMTL. Le CCSMTL a alors mandaté le Pôle santé HEC Montréal pour l'accompagner et le soutenir dans la préparation d'un modèle de cogestion pour l'organisation La pandémie causée par la COVID-19 a créé un mouvement de mobilisation médicale sur le terrain pour mettre en place des projets porteurs qui ont permis à l'établissement de surmonter les enjeux rencontrés. Cette mobilisation s'est faite conjointement avec les gestionnaires, et différentes instances de travail se sont mises en place, chacun mettant son expertise au service d'un même combat.

Lors de la reprise des activités, il a été décidé de rencontrer les médecins et les gestionnaires impliqués afin de comprendre les leviers et les freins à la cogestion et de tirer des apprentissages des expériences vécues. Un rapport a été produit, puis les bases du modèle ont été inscrites dans un cadre de référence sur la cogestion.

#### 16. Dossiers administratifs

# 16.1 Nomination du directeur adjoint des soins infirmiers – Volet pratiques professionnelles à la direction des soins infirmiers

Madame Micheline Ulrich, présidente, présente le dossier.

#### Résolution 2020-12-09-83

Nomination du directeur adjoint des soins infirmiers – volet pratiques professionnelles à la direction des soins infirmiers

**ATTENDU QU**'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Geneviève Beaudet au poste de directrice adjointe des soins infirmiers – volet pratiques professionnelles à la direction des soins infirmiers ;

#### Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Geneviève Beaudet au poste de directrice adjointe des soins infirmiers volet pratiques professionnelles à la direction des soins infirmiers. La date de nomination est à confirmer ultérieurement;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS du

Procès-verbal Page 22 sur 25

Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

# 16.2 Bilan trimestriel (2ième trimestre) du recours aux mesures d'hébergement en encadrement intensif et aux mesures d'empêchement à la fugue au programme jeunesse

Mesdames Rina Mongillo, chef de service de l'Accès pour le bilan sur les mesures d'encadrement intensif et Annie Bastien, directrice adjointe Programme jeunesse pour le bilan sur les mesures d'empêchement à la fugue, présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

Tel que le prescrit le protocole découlant du *Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement* (adopté au CA le 6 novembre 2019), un bilan trimestriel doit être déposé aux membres du CA. Les présents bilans font état des données couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020 (2<sup>ième</sup> trimestre) quant aux recours aux mesures d'encadrement intensif et aux mesures d'empêchement à la fugue.

# 16.3 Modification des permis d'exploitation du CCSMTL

Madame Sylvianne Lessard, chef du service de la gestion documentaire administrative et des assurances, responsable du dossier des permis, présente le dossier complet de mise à jour du permis d'exploitation et des permis d'installation en découlant.

La Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21) prévoit une déclaration obligatoire de conformité du permis d'exploitation des établissements. Le ministre de la Santé et des Services sociaux a déterminé que notre établissement devait déposer cette déclaration au plus tard au 1<sup>er</sup> février 2021. Cette démarche s'inscrit également dans le processus de déploiement du cycle de gestion des permis sur deux ans adopté par le Comité de direction du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 17 janvier 2018. Originalement, le CCSMTL devait soumettre l'information de ses permis à jour pour novembre 2020. Pour diverses raisons (capacité ministérielle de l'équipe des permis et contexte de la pandémie COVID-19), ce délai a été quelque peu prolongé pour nous permettre de procéder à nouveau aux validations requises auprès des directions cliniques du CCSMTL pour l'ensemble des permis détenus. C'est donc un dossier complet qui est ici soumis aux fins d'adoption afin de répondre aux exigences de déclaration de conformité et de mise à jour des permis requérant des ajustements sur le plan de leur dénomination, mission, capacité, unités de mesure, retrait ou autres. De plus, l'analyse s'applique tant aux permis du CCSMTL que celui de l'Hôpital chinois de Montréal, établissement regroupé qui faisait l'objet d'une échéance spécifique. Dans un esprit de cohésion, les deux entités ont été traitées en simultanée.

Il importe de savoir que la majorité de nos permis comportent des modifications, la mise à jour n'ayant été faite dans son intégralité par le MSSS depuis la mise en place du CCSMTL en 2015 (et ce malgré plusieurs tournées réalisées auprès de nos directions cliniques et plusieurs relances au MSSS). Le processus initial de l'équipe des permis ayant été modifié par le cycle de gestion adopté en 2018, le CCSMTL devait attendre l'échéance prévue au calendrier du MSSS, soit novembre 2020 afin de réaliser son analyse globale intégrée.

Madame Micheline Ulrich tient à remercier l'équipe de madame Sylvianne Lessard pour le travail colossal effectué dans ce dossier.

### Résolution 2020-12-09-84

# Modification des permis d'exploitation du CCSMTL

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);* 

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444.1 de cette même loi, le titulaire d'un permis d'établissement doit, tous les deux ans, fournir au ministre une déclaration attestant que les installations dont dispose l'établissement et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées au permis, au moyen d'un formulaire prescrit par le ministre et que cette exigence concerne tant les installations du CCSMTL que l'Hôpital chinois de Montréal à titre d'établissement regroupé. Que ces attentes ont été également définies dans le cadre du cycle de gestion sur deux ans adopté par le Comité de direction du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en janvier 2018 et que le CCSMTL est visé dans ce cadre pour la première fois depuis son adoption.

**ATTENDU QUE** le sous-ministre adjoint, M. Pierre Lafleur, ait transmis ses attentes à l'établissement le 27 janvier 2020, visant le dépôt d'une première déclaration de conformité au plus tard pour le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour le CCSMTL et que l'exigence de première déclaration de conformité pour l'Hôpital chinois de Montréal est prévue pour mars 2021 au nouveau cycle de gestion du MSSS.

**ATTENDU QUE** le sous-ministre adjoint, M. Daniel Desharnais, ait transmis en date du 4 septembre 2020, une demande de mise à jour complète du dossier des permis en respect du cycle de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021.

**ATTENDU QUE** le CCSMTL devait attendre l'aval de l'équipe responsable des permis du MSSS pour procéder à l'*Analyse globale intégrée* des permis depuis la création du CCSMTL, processus qui s'ajoute de façon complémentaire aux exigences d'*Avis de conformité* et de *Mise à jour* et que cette équipe, pour différentes raisons n'a pas été en mesure de procéder préalablement à cette étape.

**ATTENDU QUE** la mise à jour de la conformité des permis ne pouvait se faire sans un processus consultatif et une analyse exhaustive auprès des directions cliniques responsables afin d'avoir un portrait juste et à jour des informations aux permis. Qu'à des fins d'efficience, un seul processus de consultation a été réalisé auprès de ces directions en septembre, octobre et novembre 2020 par l'équipe de la gestion documentaire administrative et des assurances;

**ATTENDU QUE** le contexte actuel de pandémie ait fait en sorte qu'un échéancier particulier ait été convenu et autorisé le 10 février 2020 et réitéré en septembre 2020 avec l'équipe des permis du MSSS afin de faciliter la tâche de l'établissement et de favoriser un dépôt complet du dossier au fin de mises à jour (avis de conformité, mise à jour du dossier complet, analyse globale intégrée) au conseil d'administration de décembre 2020, dans le but de répondre ainsi à toutes les exigences du ministère.

ATTENDU QUE le MSSS doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU QUE le CCSMTL désire modifier son permis tel que présenté au conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

# Il est proposé en conséquence, dûment appuyé et unanimement résolu :

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les modifications requises pour l'ensemble des permis du CCSMTL et de l'Hôpital chinois de Montréal, incluant tous les changements (dénominations, capacités, unités de mesure, missions, retrait d'installation, etc.) répondant ainsi aux exigences d'avis de conformité, de mise à jour des permis et d'analyse globale intégrée;
- De procéder à une demande de dérogation officielle au Cadre de dénomination des installations du MSSS afin de conserver les noms actuels de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et de l'Hôpital chinois de Montréal pour les raisons énoncés aux formulaires de demande de dérogation;
- Que le CCSMTL s'engage à afficher, en tout temps, les permis ensuite obtenus à la vue du public;
- D'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale de l'établissement, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

# 16.4 Nomination du directeur adjoint de la gestion budgétaire et de la performance financière à la direction des ressources financières

Madame Micheline Ulrich, présidente, présente le dossier.

#### Résolution 2020-12-09-85

Nomination du directeur adjoint de la gestion budgétaire et de la performance financière à la direction des ressources financières

**ATTENDU QU**'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Catherine Gaudet à titre de directrice adjointe de la gestion budgétaire et de la performance financière à la direction des ressources financières ;

# Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Catherine Gaudet au poste de directeur adjoint de la gestion budgétaire et de la performance financière à la direction des ressources financières. La date de nomination est effective le 4 janvier 2021 ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

#### 17. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

18. Prochaine séance du conseil d'administration				
a prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 27 janvier 2021.				
19. Brève discussion à huis clos				
Une brève discussion à huis clos a eu lieu.				
20. Levée et fin de la séance du conseil d'administration				
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 décembre 2020 à 18 h 50.				
(Original dûment autorisé)	(Original dûment autorisé)			
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente	M <sup>me</sup> Sonia Bélanger, secrétaire			

Procès-verbal Séance ordinaire du conseil d'administration – 9 décembre 2020